

Temps limites[®]

Numéro de compétition	femmes		hommes	
	A	B	A	B
50 m nage libre	00:28,27	00:28,84	00:25,03	00:25,66
100 m nage libre	01:01,56	01:02,58	00:54,60	00:55,68
200 m nage libre	02:12,11	02:15,20	01:58,63	02:01,64
400 m nage libre	04:30,52	04:39,84	04:12,47	04:19,08
800 m nage libre	09:15,91	09:36,06	08:44,78	09:14,76
1500 m nage libre	17:56,19	19:06,28	16:37,50	16:55,09
50 m dos	00:32,64	00:33,69	00:29,33	00:30,31
100 m dos	01:11,04	01:13,33	01:04,23	01:06,06
200 m dos	02:30,82	02:35,14	02:18,64	02:22,34
50 m brasse	00:36,40	00:37,99	00:31,59	00:33,03
100 m brasse	01:20,75	01:24,18	01:10,64	01:13,94
200 m brasse	02:51,88	03:00,27	02:35,27	02:42,45
50 m papillon	00:30,37	00:31,23	00:26,63	00:27,35
100 m papillon	01:09,73	01:12,45	00:59,82	01:02,48
200 m papillon	02:43,64	02:43,64 (idem que pour le temps A)	02:19,07	02:30,56
200 m quatre nages	02:30,92	02:35,09	02:16,47	02:19,95
400 m quatre nages	05:17,88	05:32,05	04:47,96	04:56,83

7

Temps limites A et B

Les temps limites sont fixés sur la base des résultats obtenus par les nageurs belges entre le 01/01/2024 et le 01/05/2025. Pour chaque distance, on utilise un temps limite A et un temps limite B, liés à la capacité maximale par distance :

- Limite A : fixée à 70 % de la capacité maximale. Par exemple : pour une capacité maximale de 60 nageurs, la limite A est fixée à environ 42e temps le plus rapide.
- Temps limite B : fixé à 130 % de la capacité maximale. Par exemple : pour une capacité maximale de 60 nageurs, le temps limite B est fixé à environ 78 % du temps le plus rapide.